

# Présentation de *Sacrosanctum concilium*

## Introduction

Dans 8 jours, le 11 octobre, nous entrerons dans l'année de la Foi. En 1967 déjà, dans la foulée du Concile Vatican II, Paul VI avait décrété une année semblable, parce que c'était « *une conséquence et une exigence de l'après-Concile*<sup>1</sup> ». 50 ans plus tard, Benoît XVI s'enlignait tout à fait dans cette dynamique, comme il le dit lui-même dans son texte *Porta Fidei*. Je cite :

« *J'ai considéré que faire commencer l'Année de la foi en coïncidence avec le cinquantième anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II peut être une occasion propice pour comprendre que les textes laissés en héritage par les Pères conciliaires, selon les paroles du bienheureux Jean Paul II, « ne perdent rien de leur valeur ni de leur éclat. Il est nécessaire qu'ils soient lus de manière appropriée, qu'ils soient connus et assimilés, comme des textes qualifiés et normatifs du Magistère, à l'intérieur de la Tradition de l'Église... Je sens plus que jamais le devoir d'indiquer le Concile comme la grande grâce dont l'Église a bénéficié au vingtième siècle : il nous offre une boussole fiable pour nous orienter sur le chemin du siècle qui commence ». Moi aussi j'entends redire avec force tout ce que j'ai eu à dire à propos du Concile quelques mois après mon élection comme Successeur de Pierre : « Si nous le lisons et le recevons guidés par une juste herméneutique (interprétation), il peut être et devenir toujours davantage une grande force pour le renouveau, toujours nécessaire, de l'Église. »*

Au Sanctuaire, nous avons entendu ces paroles du Saint Père comme une invitation à creuser le Concile, à mieux le connaître pour mieux en vivre. C'est l'aventure que nous vous proposons cette année. Mais il y a beaucoup de choses dans ce Concile, trop pour notre capacité de digestion. Nous avons donc choisi de nous focaliser sur un document, le premier à être étudié et voté par les Pères conciliaires, celui sur la liturgie, qu'on appelle *Sacrosanctum concilium*.

Pourquoi ce texte ? Vous qui venez ici vous savez que la liturgie nous tient à cœur. Et si vous venez ici, c'est sans doute parce que la liturgie vous parle aussi au cœur, que vous percevez de façon plus ou moins claire qu'elle comme une respiration de l'âme. À travers ce texte conciliaire sur la Liturgie, c'est donc le mystère de la liturgie que nous allons explorer, c'est la façon dont nous vivons ici la liturgie, avec notre spécificité monastique que nous allons essayer de vous partager. En fait nous allons débiller ensemble ce magnifique cadeau que le Seigneur a fait à son Église et nous allons découvrir quel trésor c'est pour notre foi, pour notre croissance dans la foi. En effet, un vieil adage chrétien affirme : *lex orandi, lex credendi*, ce que nous pouvons traduire : *dis-moi comment tu pries, je te dirai comment tu crois*. Car la liturgie est vraiment une maîtresse de foi. Nous allons découvrir cela au fil de la lecture commentée de *Sacrosanctum concilium*. Mais auparavant il est peut-être utile d'expliquer ce qu'est un concile et parmi les conciles de situer Vatican II. Ensuite je vous présenterai brièvement cette constitution sur la liturgie en annonçant comment nous l'explorerons au fil de l'année. Ça vous va ?

---

<sup>1</sup> Audience générale (14 juin 1967) : Insegnamenti V (1967), 801 ; DC 64 (1967) col. 1162

# 1. Les conciles se suivent mais ne se ressemblent pas

L'histoire de l'Église compte 21 conciles œcuméniques, tous radicalement différents les uns des autres. Le seul élément commun est qu'ils furent tous des assemblées, composées principalement d'évêques, qui, en se mettant sous la mouvance du Saint Esprit, prirent des décisions d'autorité impliquant toute l'Église.

Les huit premiers conciles se tinrent dans des cités grecques d'Asie Mineure, en langue grecque, et furent convoqués par l'empereur ou l'impératrice. Aucun pape n'y assista.

Les 13 autres conciles se tinrent tous en Occident, avec comme langue le latin ; ils furent presque tous convoqués par le pape. Hormis quelques exceptions, seuls des Occidentaux y participèrent.

À coté des évêques, il y eût rapidement des religieux, parfois en nombre supérieur. Puis, à la fin du Moyen âge des théologiens professionnels furent invités à participer aux conciles et reçurent le droit de vote. Vatican II leur réserva des places à part mais limita leur contribution à la préparation des documents dans les diverses commissions du concile.

La présence des laïcs (rois, dignitaires) fut constante, jusqu'à Vatican I qui pour la première fois ne leur donna pas de part active. À Vatican II Jean XXIII admit jusqu'à 21 laïcs comme auditeurs. Et pour la première fois 7 femmes laïques et huit religieuses furent invitées (mais sans prendre la parole). Pour la première fois encore, le concile invita des observateurs non catholiques à participer à ses débats, 182 en tout, ce qui fut révolutionnaire.

Au niveau du nombre, Le concile de Trente débuta avec seulement 29 évêques, et le total de votants ne dépassa pas 200 (quelques Français, une grosse majorité d'Italiens, d'Espagnols et de Portugais). Vatican I s'ouvrit avec 750 évêques, surtout Européens. Les seuls non européens venaient des Amériques. Et parmi les Européens, 40% venaient d'Italie ! À Vatican II par contre, sur les 2400 évêques présents, 64% venaient de l'extérieur de l'Europe, de 116 pays différents, ce qui élargit quelque peu l'horizon.

## 2. Le concile de Vatican II

Ce survol rapide nous montre que, dans l'histoire des conciles, Vatican II occupe une place tout à fait à part, par son style, ses proportions, son ampleur internationale et la variété des thèmes abordés. La couverture médiatique et la retransmission de l'information au niveau mondial est aussi spécifique de VII, elle aida à la diffusion de l'Esprit du concile, ce que Jean XXIII appelait *l'aggiornamento* : un changement pour s'adapter aux temps modernes. Cette remise à neuf concerne la forme et non le fond ; le but n'est pas de changer la doctrine catholique, le fond, mais de mettre à jour la forme pour l'adapter à la situation contemporaine. À la différence du concile de Trente aux prises avec la crise protestante, le contexte de Vatican II n'est pas celui de la controverse doctrinale. Son orientation sera bien plutôt pastorale, comme Jean XXIII l'affirma dans le discours d'ouverture. Cela induira un style bien plus serein et bienveillant que dans les conciles antérieurs.

50 ans plus tard, quand nous parlons de nouvelle évangélisation, nous sommes toujours dans cette même dynamique : comment dire la foi dans notre culture moderne, comment faire connaître, comprendre et aimer ce trésor que nous avons.

De plus, contrairement aux autres conciles, Vatican II nécessita deux ans et demi de préparation intense avec une consultation systématique. En 1959, une lettre fut envoyée à 2598 ecclésiastiques en leur demandant quels points ils aimeraient voir discuter au Concile. Cela suscita 1998 réponses (77%), allant de 6 lignes à 37 pages. Les congrégations de la curie donnèrent également leurs suggestions, ainsi que les institutions d'enseignement supérieur, comme l'Université de Laval. Le total des réponses remplit 12 volumes. À partir de cela, le pape mit en place 10 commissions préparatoires et leur demanda de rédiger des documents sur les sujets émergents - et parmi eux, il y avait celui de la réforme liturgique. Ces documents seraient soumis aux pères du Concile pour être discutés, amendés, retravaillés et finalement ratifiés.

### **3. *Sacrosanctum concilium*, prémices du concile**

À l'automne 1962, les dix commissions préparatoires - qui entre temps s'étaient subdivisées en sous-commissions - remirent aux Pères conciliaires sept schémas dont un sur la liturgie, qui arrivait en 5<sup>e</sup> position. Les quatre premiers schémas ayant été vivement critiqués, le cinquième passa en premier, et comme il suscitait plutôt l'admiration, il parût sage de commencer par lui ; cela aiderait le concile à prendre ses marques.

Il y eût d'abord 15 rencontres (du 23 oct au 15 nov), puis la commission (22 experts et 16 évêques) retravailla le texte en tenant compte des amendements demandés, ce qui permit l'acceptation du 1<sup>er</sup> chapitre à la fin de la 1<sup>ère</sup> session, le 7 dec 1962. Le concile se réunit ensuite à l'automne 63 où l'on accepta les chap. 4 (office divin) et 5 (année liturgique), tandis que les chap. 2 et 3 (questions de la concélébration, de la langue vernaculaire à la messe, de la communion sous les 2 espèces, de l'onction des malades et des bénédictions données par les laïcs) nécessitèrent de nouvelles discussions avant d'être acceptés. La constitution fut promulguée le 4 déc 1963 (2147 placet et 4 non placet), 4 siècles jour pour jour après la clôture du concile de Trente.

Ces discussions, corrections nous montrent que les Pères avaient bien conscience de leur rôle qui n'était pas simplement d'entériner le texte proposé par la commission préparatoire, ni de tout réformer eux-mêmes dans les moindres détails, mais de fixer les principes et les orientations générales de cette réforme liturgique. Ils devaient éviter de se perdre dans des détails concrets et se concentrer dans l'étude de la tradition et dans l'expérience pastorale, afin de dégager les grands principes qui baliseraient la route à suivre.

Je vous énonce un beau principe, mais en fait, il ne fut pas toujours évident à appliquer. Ainsi, par exemple, la question de l'usage des langues vivantes souleva plusieurs débats passionnés. C'est un des points les plus épineux de la Constitution. Avant même que le Concile commence, lorsque la sous-commission qui devait réfléchir à cette question présenta son rapport, très favorable, à l'utilisation des langues vivantes *parce que dès que l'Église a rencontré dans une région une langue munie d'un système d'écriture, elle l'a adoptée pour la lecture de la Bible et pour sa liturgie*, (Dom Botte, LMD n°155, p.15), le cardinal président affirma que cette question ne serait pas traitée. Un point c'est tout ! Il fallut en appeler au Pape ! Certains membres de la Curie, sans grand contact avec le peuple de Dieu et les nouvelles réalités sociales, affirmaient que l'Église catholique reposait sur la philosophie

d'Aristote, le droit romain et le latin ! Celui-ci était donc intouchable... jusqu'à ce qu'on écoute des évêques d'autres traditions, notamment des orientaux. La délégation de l'Église melkite (4 supérieurs religieux et 16 évêques) aida les pères conciliaires à penser l'Église de manière vraiment catholique, c'est à dire universelle, avec la tradition de l'Église de Rome et donc l'usage du latin, mais avec aussi d'autres traditions sans latin, et pourtant tout aussi catholiques.

Je vous donne un petit exemple croustillant. Parmi ces évêques, la personne de Maximos *patriarche d'Antioche et de tout l'Orient, d'Alexandrie à Jérusalem* fut d'un grand poids au Concile. Agé de 84 ans, il ne portait pas la mitre comme les autres évêques, mais la couronne traditionnelle dans son rite. Dans les discussions, faisant fi du règlement, il prenait la parole en français et non en latin. De plus il saluait toujours en premier les patriarches orientaux, *leurs Béatitudes*, et seulement après *leurs éminences* les cardinaux. Il attira l'attention et le respect par le contenu de ses interventions, et son style simple et direct fit que ses discours étaient attendus avec plaisir et même curiosité. Ce Maximos prit donc la parole lors de la discussion de la constitution sur la liturgie. Il commença par des éloges et annonça que ses remarques se cantonneraient au n°24 consacré alors à la question du latin. Je cite :

*La valeur quasi absolue assignée au latin dans la liturgie, l'enseignement et l'administration de l'Église latine nous apparaît, à nous, Église d'Orient, comme assez anormale. Le Christ, après tout, parlait la langue de ses contemporains. En Orient, la langue liturgique n'a jamais été un problème. Toutes les langues sont liturgiques, comme le dit le psalmiste : louez le Seigneur tous les peuples. Le latin est une langue morte tandis que l'Église est vivante, au contraire, et sa langue véhicule de la grâce du Saint Esprit, doit être également vivante car elle s'adresse à nous, êtres humains et non aux anges.*

Vous imaginez un peu l'effet de telles paroles à cette époque !!! Cela nous dit quelque chose de la tension que suscitait ce sujet. Pour apaiser les esprits, le concile choisit la voie médiane entre les deux extrêmes : Tout en disant la primauté de la langue latine, il fait place aux langues du pays (n° 36), renvoyant à une commission post-conciliaire pour continuer la réflexion. Nommés par Paul VI, 150 experts travailleront pendant 6 ans à la révision de l'ensemble des livres liturgiques. Ils soumettront leur travail à 42 évêques venant du monde entier, dont plusieurs n'étaient pas de tradition latine. Ce travail colossal de rédaction des nouveaux livres liturgiques eût des conséquences très pratiques : l'utilisation des langues vivantes dans la liturgie qui suscita tant de débat pendant le concile devint quelque chose d'évident... et cela fit ressortir le bien-fondé évident du choix des langues vernaculaires pour aider les fidèles à participer pleinement à la liturgie.

J'ai pris cet exemple parce qu'il court tout le long des discussions, mais il est temps pour nous d'entrer de plain-pied dans la constitution. Pour cela je ne peux que vous inviter à vous procurer un exemplaire des textes du concile. Quelques uns sont disponibles au secrétariat, au relais aussi sans doute. Vous pouvez également télécharger sur internet la constitution sur la liturgie. Comme nous allons cheminer avec tout au long de l'année, cela vaut le coup d'en avoir un exemplaire pour la lire et la méditer.

## 4. Présentation de la Constitution sur la liturgie

Tout d'abord, il y a différents types de documents. *LG*, *Dei Verbum* sont des constitutions dogmatiques, des documents de foi qui gardent à jamais force de loi. Il y a les constitutions : *Sacrosanctum Concilium*, et celle dite 'pastorale', *Gaudium et spes*, les décrets, des déclarations (*Nostra Aetate*)... qui donnent des définitions de nature pratique et disciplinaire. SC ne va pas simplement réfléchir sur la liturgie, elle est un moyen orienté vers un but : le perfectionnement de la vie liturgique. Si elle a une partie dogmatique, où elle fait le lien avec la foi, l'espérance et la charité, c'est avec une visée pratique évidente, dans l'esprit de Vatican II, un concile doctrinal et pastoral.

Dans le recueil des textes conciliaires, *Sacrosanctum concilium* se trouve en 3<sup>ème</sup> position, après *Lumen Gentium* (sur le mystère de l'Église) et *Dei Verbum* (sur la Révélation). Avant de parler de liturgie, il fallait présenter l'Église selon un angle neuf qui est l'ecclésiologie de communion, ce à quoi s'attache *Lumen Gentium*. Après s'être 'présentée', l'Église va dire ce qui la fait vivre (la Parole de Dieu : DV) et comment elle vit : la dimension liturgique. Car la liturgie y est en effet dite *la source et le sommet* de la vie de l'Église (SC§10).

Nous allons parcourir tout au long de l'année cette constitution. Pas de manière scolaire, mais à partir de ses thèmes que plusieurs frères et sœurs aborderont avec vous.

Ainsi dans un mois, **f. Antoine Emmanuel** nous entraînera directement dans l'essentiel : le **mystère pascal**, fondement de la liturgie, évoqué dans le **premier chapitre**. En fait, dans le document préparatoire présenté aux Pères en 1962, cette partie n'existait pas, on commençait tout de suite avec la messe. Mgr Jenny fit remarquer qu'il manquait l'essentiel : une doctrine sur le mystère de la liturgie et son rapport avec la vie de l'Église. On constitua immédiatement une sous-commission qui rédigea le premier chapitre de SC et donna le ton à l'ensemble du document. Mgr Jenny, qui en fit partie, veilla soigneusement à ce que le mystère pascal, dont il parlait sans cesse, soit vraiment présenté comme le noyau de la liturgie de l'Église. Ce chapitre est donc fondamental pour comprendre Vatican II et pour vivre la liturgie dans l'esprit du Concile. Il eut seulement trois rédactions (pour tenir compte des amendements des Pères) et fut et voté à la première session.

Ensuite, nous nous laisserons emporter par le courant de la liturgie... **vers le ciel**. La dimension eschatologique de la vie chrétienne et donc de la liturgie est une redécouverte de Vatican II, et notre vie monastique consonne beaucoup avec cela. **S. Marie Élisabeth** essaiera donc de vous ouvrir cet horizon tellement dilatant, tout en nous rappelant que nous devons encore garder les 2 pieds bien sur terre. La liturgie et la prière ne sont pas des moyens de s'évader du réel, au contraire, elles lui donnent toute sa profondeur.

Nous n'aborderons pas linéairement le chapitre sur l'eucharistie, car au Sanctuaire, nous avons souvent l'occasion de creuser ce thème. Mais **s. Pamela** nous parlera de l'importance de **la Parole de Dieu en liturgie**. Tandis que **f. Thomas** nous éveillera à un des points essentiels de la réforme voulue par cette constitution : promouvoir une **participation pleine et active des fidèles**.

Pour les plus jeunes d'entre nous, c'est difficile d'imaginer ce que fut la liturgie avant Vatican II. On honorait Dieu, mais on avait un peu oublié que la liturgie était là aussi pour sanctifier le peuple,

afin de le faire entrer dans une relation d'amour plus fervente avec Dieu. Pour les messes chantées par exemple, il y avait en fait deux messes parallèles : celle de l'officiant, à voix basse et celle de l'assistance qui passait le temps en récitant des prières de dévotion. Le cardinal Ratzinger fait ce constat : « *La célébration de l'ancienne liturgie s'était trop égarée dans le domaine de l'individualisme et du privé... J'ai un grand respect pour nos aïeux, qui disaient durant les messes basses les 'prières pendant la messe' que leur livre de prière proposait, mais certainement on ne peut considérer cela comme l'idéal de la célébration liturgique! Dans ces formes réduites de célébrations, on n'avait jamais été en contact avec la liturgie elle-même* » (Esquier, p.126). Vatican II va transformer tout cela; et notre communauté eucharistique au Sanctuaire en est un fruit et un signe éloquent. Le commentaire de f. Thomas vous vous rejoindra sans doute très concrètement, vous ouvrant quelques pistes.

Les catéchèses suivantes garderont le fil de la constitution :

Je vous parlerai de la **liturgie des Heures (chapitre 4)**, essayant par un parcours historique de vous en faire découvrir la richesse et surtout de vous en donner le goût!

Puis ce sera **s. Élisabeth** qui accomplira la prouesse de vous présenter en 40 minutes toute l'**année liturgique**, avec un spécial sur le dimanche (**chapitre 5**).

Et enfin, **f. Pierre Benoît** nous parlera de **l'art liturgique et de l'art sacré (chapitres 6 et 7)**; avec plusieurs applications concrètes comme vous pouvez l'imaginer...

Voilà! Merci pour votre patience. Je crois que cela suffit pour ce soir. Il est temps de passer aux choses sérieuses, c'est-à-dire à la liturgie. Et je vous invite à penser à ce que vous dites, à ce que vous chantez... *Dis-moi ce comment tu pries, je te dirai comment tu crois*. Que la liturgie soit le lieu d'expression et de croissance de notre foi, personnellement et communautairement.